

TARIFS DES SERVICES DU CENTRE DE GESTION POUR L'ANNEE 2018

Le conseil d'administration du Centre de Gestion, lors du vote du budget primitif du centre de gestion le 15 décembre 2017, a décidé de fixer les taux de cotisation et tarifs de l'année 2018 ainsi qu'il suit :

TAUX DE COTISATION	2018
Adhérents disposant d'une masse salariale inférieure à moins de 88 421 € traitements bruts annuels	2,48 %
Adhérents disposant d'une masse salariale supérieure à plus de 88 421 € traitements bruts annuels	2,024%
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	0,530%
Territoire habitat	0,800%
Ville de Belfort	0,280%
Conseil départemental	0,131%
SERVICE DE REMPLACEMENT	
Frais de gestion	8,50 %
PAYES	
Collectivités affiliées au CDG (le bulletin)	7 €
ASSISTANCE GRH	
Moins de 50 agents	3 000 €
De 50 à 100 agents	5 000 €
Plus de 100 agents	à négocier directement avec la collectivité

REMUNERATION CORRECTEURS		2018
Préparation des sujets Epreuves orales Réunion du jury – choix de sujets Réunion jury	}	20,10 € (taux unique à multiplier par coefficient)
Surveillance salle d'examen		
Frais de déplacement		taux horaire du SMIC en vigueur décret n° 91-573 du 19/06/1991 + décret n° 2006-781 du 03/07/2006
Correction des copies :	Catégorie C Catégorie B Catégorie A	2,12 € 2,75 € 3,50 €
CONSEIL - EXPERTISE		
Actualisation permanente des connaissances des secrétaires de mairie		182,94 €
Actualisation connaissances des cadres des communes moyennes		243,92 €
Animation séance « C » « secrétaires de mairie »		75 € brut
Convention partage d'un savoir-faire		600 € brut par agent formé + 300 € bruts par module de formation spécifique
Frais de contentieux		500 € pour l'élaboration du dossier + 500 € dans le cas d'un jugement favorable au dossier
PHOTOCOPIES DOCUMENTS		
A4/A3 noir/blanc ou couleur (pour personne extérieure)		0,18 €
CD rom pour une personne extérieure		2,75 €
A4		0,04 €
A3		0,04 €
PRESTATIONS DIVERSES		
Locations une salle de formation/journée les deux salles de formation/journée		150 € 300 €

DOCUMENTATION - ARCHIVES	2018
<p>Prêt de livres</p> <p>Guide du fonctionnaire territorial</p> <p>Archives Coût horaire déterminé au 31/12 N – I + participation horaire au coût de fonctionnement (8,5% du coût horaire)</p>	<p>facturation de la valeur à neuf du livre en cas de non restitution de ce dernier</p> <p>10 €</p> <p>25 € 2,13 €</p>
PRESTATIONS SECURITE	
<p>Service SPS</p> <p>Mission d'inspection ACFI</p> <p>Service accessibilité - Convention toute prestation (FIPHFP, diagnostic accessibilité tout bâtiment etc) - Diagnostic accessibilité tout bâtiment seul</p>	<p>25 € de l'heure</p> <p>Gratuit pour les collectivités acquittant la cotisation additionnelle 500 € par an pour les autres + devis (30 € de l'heure) pour chaque mission d'inspection sauf conventionnement particulier</p> <p>8,5% du montant de la subvention FIPHFP</p> <p>25 € de l'heure</p>
PRESTATIONS RESSOURCES HUMAINES	
<p>Conseil en organisation (audit)</p> <p>Référent déontologue Traitement d'un dossier</p>	<p>65 € de l'heure (devis préalable + convention)</p> <p>Gratuit pour tous les adhérents à titre obligatoire et volontaire du Centre de Gestion Lorsque dans ce dernier cas, ils ont souscrit cette mission 150 € par dossier + acquittement des frais de rémunération pour les autres</p> <p>20,10 €/heure + frais de déplacement</p>

PRESTATIONS RESSOURCES HUMAINES	2018
<p>Service formation coaching</p> <p>analyse professionnelle</p>	<p>50 € de l'heure sur 6 à 8 semaines (devis préalable + convention)</p> <p>Montant par agent (titulaire ou non) pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre affiliées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins de 500 habitants : 299 € - entre 501 et 1500 hts : 499 € - entre 1501 et 3000 hts : 699 € - entre 3001 et 10000 hts : 899 € - au-delà 199 € <p>Montant par agent (titulaire ou non) pour les autres personnes morales de droit public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins de 50 agents : 499 € - au-dessus de 50 agents : 999 €
ACTION SOCIALE	
<p>Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - prestations billetteries - prestations tickets restaurants <p>Agent</p> <ul style="list-style-type: none"> - cotisation agent <p>Tarifs billetterie</p> <ul style="list-style-type: none"> - cinéma - europa-park (billetterie été) <p>Billetterie globale</p> <ul style="list-style-type: none"> - (spectacles, concerts, sport loisirs, parcs d'attractions/animaliers) - billetterie « chèques cadeaux » (Darty, Kyrielles, Ticket Kadéos, Pass 3 SKDO ...) <p>Bon d'échange (en lien avec les évènements)</p>	<p>0,30% de la masse salariale 0,35% de la masse salariale</p> <p>4 €</p> <p>5 € l'unité 30 € l'unité</p> <p>remise de 10% appliquée au prix d'achat FRACAS remise de 5% appliquée au prix d'achat FRACAS</p> <p>refacturation à l'identique, à la demande des collectivités</p>